



Vol dans un supermarché avec intervention des gendarmes

Par **FARINES**, le **02/12/2010** à **13:22**

Bonjour,

Je voulais savoir ce que je risque pour avoir volé un objet d'un montant de 5,18 € dans un supermarché. Il y a eu intervention des gendarmes appelés par les responsables du magasin. Nous avons rempli un papier mentionnant que le magasin portait plainte, j'ai réglé l'article et reconnu les faits, les gendarmes ont précisé que j'étais jusque là, inconnu de leurs services.

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **14:14**

ça dépendra de l'humeur du substitut du proc qui traitera la plainte. A priori, sans garantie, je dirais un rappel à la loi.

Par **chris_Idv**, le **02/12/2010** à **14:32**

Bonjour,

Si la justice est logique le minimum consisterait à vous faire payer sous forme d'une amende le coût que représente:

o le déplacement d'un équipage de gendarmes (à priori une voiture avec 3 gendarmes

pendant 1/2 heure) >> environ 300€

o le temps consacré par la Gendarmerie à l'enregistrement du dépôt de plainte par le représentant du magasin >> disons 1/2 heure soit environ 100€

o le temps consacré par le Procureur de la République à analyser le dossier correspondant >> disons 10mn soit environ 50€

o le temps consacré par le juge au pénal pour analyser le dossier correspondant >> disons 10mn soit environ 50€

Total: 500€ ... minimum correspondant au coût supporté par l'état Français ... donc les contribuables.

Tout cela bien entendu pour vous dissuader de recommencer.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **14:36**

Ne pas oublier le cout de recouvrement de l'amende.